VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété excellente pour placement en une résidence double en bois à deux étages

Nos 3529-3531 rue Prytanée, encoignure de la rue Foucher.

Succession de Mlle Elisabeth Ann Pleasants.

No 95,927—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet.

JEUDI, le 25 mai 1911, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté du 18 avril 1911, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir.

La magnifique résidence double en bois à deux étages, Nos 3529-3531 rue Prytanée, encoignure de la rue Fou her, contenant vestibules, 9 chambres, chambre à bain de chaque côté, le terrain est désigné comme une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Foucher, Aline et l'avenue St-Charles. Ladite portion de terre est désignée comme mor. cear No un sur un devis dûment certifié par W. I. Hodgson encanteur, annexé à un acte passé pardevant J. C. Wenck, notaire, le 9 janvier 1895, d'après lequel devis ledit lot forme le coin des rues Prytanée et Foucher et mesure soixante deux pieds six pouces de face à la rue Prytanée, la même largeur dans le fond sur soixante-trois pieds dix pouces de profondeur, entre lignes parallèles et face à la rue Foucher, ladite portion de terre est une partie d'une plus grande portion de terre (composé des portions de face Nos Cinq, Six, Sept et Huit), acquis originairement par Joseph Fabacher de B. Fico, le 5 avril 1890.

Un placement de mérite qui paiera très bien pour le montant investi.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a en un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant sept pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes dûes et exigibles en 1911, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Les loyers devant appartenir à l'acquéreur du jour de la signature de l'acte de vente. Dix pour ce at comptant requis au moment de la vente, l'acte de vente et certificats aux frais de l'acquéreur pardevant J. J. Woulfe, notaire.

23 avril — 23 30—mai 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

"HOME" DESIRABLE

En une Résidence Simple à Deux Etages, ayant grand terrain.

No 920 rue Harmony, dans un bon voisinage.

No 96,564—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI le 25 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311, rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 20 avril 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la sus-dite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

La bonne résidence en bois simple à deux étages, No 920 rue Harmony, retirée de la banquette et contenant galerie, 8 chambres, etc. Le lot de terre est situé dans le Quatrième District, dans l'îlet borné par les rues Harmony, Pleasants, Laurel et Constance. ledit lot mesurant cinquante quatre pieds et huit pouces de face à la rue Harmony sur cent vingt pieds de profondeur.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur, pour montants égaux, payables un et deux ans après date, avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, devant être garantis par lien de vendeur et hypothécaire, et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes pour l'année 1911 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant Lewis R. Graham, notaire; dix pour cent du prix de l'adjudication devant être payé à l'encanteur au moment de l'adjudication. Dans un bon voisinage, près des lignes des chars et autres convenances.

Buck, Walshe & Buck, avocats.

23 avril—23 30—mai 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MENAGE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—MARDI, 9 mai 1911, à 11 heures A.M., il sera vendu à l'encan en vertu d'un arrêt daté du 20 avril 1911, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A, dans la Succession de Mme Charlotte E. Reed, No 96,564, sur les lieux No 920 rue Harmonie, entre les rues Laurel et Constance, les effets ci-après:

Articles de ménage comprenant meubles de salon, de chambre à coucher, de salle à manger et de cuisine, selon un inventaire enregistré dans la susdite Cour.

Conditions—Comptant.

27 av—27 30—mai 7 9;

Succession de Martha Scott.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 96,961—Division A —Attendu que J. P. Cerdill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Martha Scott, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.

5 mai—5 9 14

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Martin Heiderich et al vs Frank L. Heiderich et al—No 95,705. Cour Civile de District —Division B.

COTTAGE SIMPLE DESIRABLE,

Ayant deux Etages dans le Fond, 918 Rue St-André, entre Laurel et Constance.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI, le 8 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le lundi 17 avril 1911, et le jugement lu et signé en Cour ouverte le 21 avril 1911, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Laurel, Constance [autrefois Live Oak] et Ste-Marie, désigné par le No 21 sur un plan par C. A. Hedin, daté du 12 avril 1848, et déposé comme plan No 53 du livre de plans No 2, en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant vingt-neuf [29] pieds un [1] pouce et une [1] ligne de face à la rue St André sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que Mme Barbara Heiderich décédée a acquise par achat de Edward Stapp et autres; l'acte passé pardevant Frederick Zengel, au notaire en cette ville, daté du dix-neuvième jour de mars dix neuf cent deux, le titre enregistré en le bureau des transfertsde cette ville en le livre 188, folio 220, acquis par les héritiers ci-dessus nommés par jugement de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division C, dans la succession de Mme Veuve Barbara Heiderich.

Conditions—Comptant. Les actes de vente pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 8

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Au dernier et au plus haut enchérisseur.

Veuve Geo. W. Race et als. vs E. M. Johnson et als.

No 93,557—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 23 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 13 avril 1911 et signé le 20 avril 1911 par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 226, borné par les rues du Canal, Commune, Carondelet et Baronne, mesurant 31 pieds, 10 pouces, 5 lignes de face à la rue Canal sur 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes en profondeur, lesquels lots commencent 63 pieds, 11 pouces, 3 lignes de l'encoignure des rues Canal et Carondelet, et formant la moitié exacte d'un lot désigné originalement par le No 39 sur un plan par J. Tannesse, voyer, annexé à un acte de M. de Armas, ancien notaire, daté du 23 novembre 1809. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos 806 et 810 rue du Canal. Une occasion exceptionnelle pour acquérir une des meilleures locations sur la rue du Canal et qui augmentera en valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et à un et deux ans ou à un, deux et trois ans de crédit, divisée en parcelles égales en billets convenant les intérêts respectifs des co-propriétaires, lesdits billets devant porter 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement payable annuellement; lesdits billets devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque; l'acquéreur devant assurer les améliorations pour le montant de la portion du crédit et de transférer les polices d'assurance au porteur des billets, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de la vente sans estimation, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas que les billets soient mis entre les mains d'un avocat pour collection, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1911, et le loyer de la terre sur ladite propriété dû à la ville de la Nouvelle-Orléans, montant au capital de huit cent soixante-deux dollars cinquante cents ($862.50), portant 6 pour cent par an d'intérêt payable trimestriellement et de payer 10 pour cent sur accompte du prix d'achat au moment de l'adjudication, et devra recevoir les loyers qu'à partir de l'acte de vente.

L'acte de vente pardevant Chas. T. Seniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 avril—22 23 30—mai 7 14 21 23

AVIS AUX CREANCIERS

Receveur de la Orleans Engineering Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 85,735—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James O'Rourke, Receveur de cette affaire se serait approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—L. R. Hoover, avocat.

5 mai—5 9 16

VENTES A L'ENCAN.

I. B. Rennyson.

Dans l'affaire de la Succession de Victo Terrio, Cour Civile de District, Division B, No 96,390—Conformément à un ordre à moi adressé par l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B, Cour Civile de District, je vendrai ce cottage simple ayant quatre chambres No 2630 rue Jena, sur un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet Numéro 621, borné par les rues Jena, Cadiz, Sud Robertson (autrefois Breslau) et Magnolia, [autrefois Arcadia] désigné comme lot Numéro trois [3] et mesurant vingt-cinq pieds [25] de face à la rue Jena sur cent [100] pieds en profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par billets dudit acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité et l'acquéreur devant payer les taxes de l'année 1911 l'acte de vente pardevant Eussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur, et 10 0|0 de dépôt au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.

16avril—16 23 30—mai 7 14 18

Annonce Judiciaire—Interdiction de Henry Butker—No 92,756—C. C. de D., Division C. —Attention Spécialateurs et constructeurs de "Homes". Propriété de valeur commerciale et de résidence rue Broadway, entre la rue Général Hood et la Place Ferdinand rue Audubon. (10) Dix Terrains Elevés (10) chacun 30x120 avec magnifique Cottage Simple No 285 rue Broadway, coin Général Hood, comprenant un vestibule de 6 pieds, grand salon, deux chambres à coucher, salle à manger, cuisine, chambre à bain, office retirée ayant galerie sur le devant, grande galerie sur le côté et dans le fond en parfaite condition, un grand entrepôt à deux étages, ayant hangars et écuries, etc., No 245, rue Broadway. Un marché privé, No 265, rue Broadway, coin des rues Général Hood et Ferdinand, le tout devant être vendu en bloc à l'encan JEUDI, le 11 mai 1911 à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, j'offrirai la propriété ci-après décrite, conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire de l'interdiction de Henry Butker, No 92,756 Cour Civile de District, Division C.

Un demi îlet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No trente-deux, de Greenville, borné par les rues Chestnut, maintenant Audubon, Ferdinand, Broadway et Olivier, maintenant Général Hood, et mesurant trois cents pieds de face à la rue Broadway sur cent vingt pieds de profondeur, et façade sur chacune des dites rues Olivier, maintenant Général Wood et Ferdinand.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance; s'il y en a, en un, deux et trois ans, devant être représentée par billet ou billets des acquéreurs, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date jusqu'au paiement, et devant être garantis par lien de vendeur, devant être retenu et hypothèque spéciale devant être donnée par l'acquéreur ou les acquéreurs, l'acte de vente ou ventes devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer et payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1911 et les frais de l'acte ou des actes de vente, pardevant Alphonse J. Cuneo, notaire, et les actes de cela enregistrés et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.

G. G. Kronenberger, avocat.

9 av—9 16 23 30—mai 7 11

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Sixième District

Portant le No municipal 4005 rue du Camp, entre les rues Constantinople et Marengo.

Dryades Building and Loan Association vs Mme Naomi D. Draughon, épouse de Charles Frederick Melchert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 96,488 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mai 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en faisant partie, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet No 265, borné par les rues Camp, Chestnut, Constantinople et Marengo; ledit terrain étant désigné par la lettre B et est composé d'une partie des terrains Nos 21, 22, 23 et 24, et mesure trente pieds de face à la rue du Camp sur cent seize pieds cinq pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et portant le No municipal 4005 rue du Camp, le tout conformément à un plan de D. M. Brosnan, Dép. Voyer de la ville, daté du 24 nov. 1890, annexé à un acte passé pardevant Jno. J. Ward, notaire, daté du 6 déc. 1890.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix de la vente.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Jos. F. Walton, avocat pour la demanderesse.

13 avril—13 21 28—mai 5 12 18

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Arthur H. Dicks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Martin B. Roth et al.

No 95,874—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division A.

COTTAGE DESIRABLE.

MARDI, 6 JUIN 1911, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre à moi adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la sus-dite Cour, daté du 2 mai 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos un et deux dans l'îlet No 853, borné par les rues Feliciana, Robertson, Clouet et Claiborne, et mesurant 62 pieds de face à la rue Feliciana sur 112 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Feliciana et Robertson. Les améliorations consistent d'un cottage simple contenant 6 chambres, converti en double, et un hangar.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son ordre et endossés par lui, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement et garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec un pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité avec 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devra payer au-dessus et en plus du montant de son enchère, les taxes sur ladite propriété dûes et exigibles en l'année 1911, aussi pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire, 10 0|0 du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication chez

ARTHUR H. DICKS, Encanteur.

Bureau, 437 rue Carondelet.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ANTONIO LAGO.

No 96,345—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A.

LUNDI, 15 MAI 1911, A 11 HEURES A. M.

Le Contenu du Magasin d'Epiceries et de la Buvette,

En Bloc, Situé dans la Bâtisse au Coin des Rues Philippe et Chippewa.

EN VERTU d'un ordre à moi adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, daté du 2 mai 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un stock complet d'épiceries, liqueurs table de pool, racks, queues, billes, etc., Cash register, éventails de plafond, régulateur, miroir cadre doré, calorifère, comptoir d'huîtres, etc. Licences d'Etat et de ville non expirées pour 1911.

Conditions—Comptant.

ARTHUR H. DICKS Encanteur.

3 mai—3 7 14 15

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Chance pour Placement. Cottage Double dans le Quatrième District. Nos 2719-2721 Rue Freret.

Succession de John G. Stritzinger—No 96,314, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet—JEUDI, le 1er juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 28 avril 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété comme suit, sera vendue:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la Quatrième Districtde la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Washington, les rues Locust (autrefois Solis), Freret (autrefois Jacobs) et la rue Quatrième, désigné par le No deux, sur un plan dressé par F. Frémaux, voyer, le 3 décembre 1866, et déposé pour références en l'étude Charles Stringer, ancien notaire en cette ville, et par le même numéro, sur un devis ou certificat d'arpentage dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, sous la date du 20 février 1867, et annexé pour référence à un acte passé pardevant A. Hero Jr, un notaire en cette ville, le 25 oct. 1875, lequel dit lot mesurant trente-trois pieds six pouces de face à la rue Freret [autrefois Jacobs] sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double connu comme Nos 2719-2721 rue Freret, contenant 3 chambres et cuisine, hangar, etc., de chaque côté.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur. La portion du crédit de ladite vente devant être représentée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigible en l'année 1911. L'acquéreur devant recevoir les loyers et revenus, de la date du passage de l'acte de vente et de faire 10 0|0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication et de payer pour l'acte de vente pardevant Marx M. Boatner, notaire.

30 avril—30—mai 7 14 21 28—juin 1

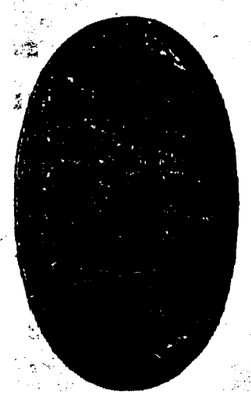

KING EDWARD HOTEL

(HOTEL DU ROI EDOUARD)

—A—

NEW YORK

145 à 155 W. 47th St.

A toucher de Broadway.

"Le véritable Cœur de New York."

350 Chambres. 250 Bains Privés. Absolument à l'épreuve du feu.

TOUS LES AGREMENTS MODERNES.

Chambres seules (Eau courante), $1.50.

Chambres seules et bain, $2.00, $2.50 et $3.00.

Salon, Chambres à coucher et Bain, $4.00 et plus.

Salon, Deux chambres à coucher et bain $5.00 et plus.

Pour chaque personne additionnelle dans la même chambre $1.00 extra

Ecrivez pour demander Livret.

PRIX SPÉCIAUX POUR L'ÉTÉ.

KING EDWARD HOTEL CO.,

JOHN HOOD, Prés. et Mgr.,

Anciennement du New Tifft House, Buffalo et Royal Hotel, Hamilton, Ont.

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans les Quatrième et Sixième Districts.

Jolie Résidence Simple à 2 Etages,

No 2126 RUE BRAINARD.

Deux Terrains Vacants Sur l'Avenue Napoléon.

Succession de Horace Vallas.

No 92,144—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet—JEUDI, le 18 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 23 juin 1910 et signé le 29 juin 1910, comme il est amendé par décret de la Cour Suprême, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue—

1° Deux certains lots de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Six ème District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Napoléon et la rue Berlin, les rues St-George maintenant Howard, et Green, maintenant Liberté, lesquels lots sont désignés par les Nos 7 et 8 contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Napoléon sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles, étant la propriété acquise par le demandeur en règle de la "Municipal Improvement Company, Limited", en vertu de l'acte passé le 20 février 1897, pardevant T. G. Spitzfaden, alors un notaire en la Nouvelle-Orléans, et enregistré dans le livre des transferts 166, F. 348.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Brainard, Joséphine, Jackson et Carondelet, lequel lot est désigné par le lot No 9 et mesurant 27' 5" 2" de face à la rue Brainard sur une profondeur de 122' 7" 2" entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par le demandeur en règle de la Methodist Episcopal Church, South, McGehee, chargé en vertu de l'acte daté du 22 novembre 1900, enregistré en le Bureau des transferts, livre 182, fol. 56.

Les améliorations comprenant une résidence simple à deux étages, connue comme No 2126 rue Brainard, contenant vestibule de reception, salon double, salle à manger, office pour "Butler," cuisine au rez-de-chaussée, au premier étage vestibule, quatre chambres, chambre à bain et cabinet de toilette.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance du prix en deux paiements égaux représentés par billets à recevoir, tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables en un et deux ans respectivement de la date de l'adjudication et portant intérêt au taux de 8 0|0 par an, de la date jusqu'au paiement. L'acquéreur devant se lier en cas de procès sur les dits billets ou n'importe quelle partie de cela de payer 5 0|0 sur le montant de tel procès et aussi de promettre de tenir la propriété assurée et de transférer la police d'assurance au porteur du billet ou billets jusqu'au paiement final de cela. L'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, et le paiement desdite billets et intérêt, aussi l'honoraire d'avocat, les frais des primes d'assurance, etc., devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1911, et déposer 10 0|0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication; l'acte de vente et frais de certificats, aux frais de l'acquéreur, pardevant Eussière Rouen, notaire.

MM. Fred Adolph et Walter E. Adolph et MM. Carroll, Henderson & Carroll, avocats.

16 avril—16 23 30—mai 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de Valeur et Rémunérative

Dans le Quatrième District. Splendide Offre pour Placement.

Cette Maison Simple en Bois à 2 Etages,

Bien Construite, No 2817 Rue Tchoupitoulas.

Aussi la Bâtisse Contiguë Connue Comme la Crescent Manufacturing Co,

COTTAGE DOUBLE EN BOIS,

Nos 3031-3033 rue Laurel, coin de la rue Huitième.

COTTAGE SIMPLE, No 3029 Rue Laurel.

Succession de Mme Joséphine Bernard, Veuve de Nicholas Stauder, et als., vs. Mme Mary Schaefer.

No 96,134—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO. — W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 338 rue Carondelet.—JEUDI, le 11 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, le jugement rendu et lu en Cour ouverte le 27 mars 1911, le jugement signé en Cour ouverte le 31 mars 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes seront vendues—

Premier—Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No — (autrefois l'îlet No quarante-sept du vieux Faubourg Livandais) borné par les rues Laurel, Constance (autrefois Live Oak), Septième et Huitième, ledit lot de terre est désigné par la lettre A sur un plan dressé par H. W. W. Reynolds, député-voyer de ville, annexé à un acte de vente par Mme Joséphine Stauder et als à Stefano Russo pardevant Benjamin Ory, notaire, le 24me jour d'août 1908, ledit lot lettre A d'après ledit plan formant l'encoignure des rues Laurel et Huitième, et mesurant vingt-neuf pieds et deux pouces de face à la rue Laurel, la même mesure en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur et façade à la dite rue Huitième, de soixante-quatre pieds entre lignes parallèles.

Ledit lot A est composé de la portion de façade des lots désignés sur un plan de Henry Moelhausen, voyer, daté du 4 mars 1844, et déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire, par les Nos 11 et 12 dudit îlet.

Les améliorations comprenant un cottage double connue comme Nos 3031-3033, rue Laurel, coin de la rue Huitième, contenant 3 chambres et cuisine, citerne, etc., de chaque côté.

Deuxième—Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et îlet que le lot en ceci dessus premièrement décrit, désigné sur le plan ci-avant mentionné par H. W. W. Reynolds, député-voyer de ville de la date du 30 mai 1908, par la lettre B, ledit lot lettre B est contigu au lot lettre A, ci-dessus mentionné, et mesurant d'après ledit plan dix-huit pieds quatre pouces sur ladite rue Laurel, la même mesure en largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de soixante-quatre pieds, entre lignes parallèles. Ledit lot lettre B, est composé d'une portion des lots désignés sur un plan par Henry Moelhausen, voyer, daté du 4 mai 1844, déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire, par les Nos 11 et 12 dudit îlet.

Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme No 3029 rue Laurel, contenant 3 chambres et cuisine, citerne, etc.

Troisième—Trois certains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 51 A, bornés par les rues Tchoupitoulas, Washington, Sixième et Livandais, lesquels lots de terre sont désignés par les Nos 27, 28 et 29 du dit îlet et mesurent ensemble quatre-vingt douze pieds, un pouce et trois lignes de face à la rue Tchoupitoulas, quatre-vingt dix pieds en largeur dans le fond sur cent onze pieds, deux pouces et une ligne de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Sixième, et cent trente pieds, huit pouces et quatre lignes sur la ligne de côté vers la rue Washington, le tout d'après un plan dressé par A. Castaing, architecte, le 16 janvier 1884, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant Omer Villeré, notaire, le 21ième jour de février 1884, et aussi d'après un devis d'arpentage dressé par Albert G. Blanchard, député-voyer de ville, le 29 août 1884, le certificat duquel est annexé à un acte de vente par George Scheurmann à Nicholas Stauder, passé pardevant Charles J. Théard, notaire, le 22 mars 1886.

Les améliorations comprenant une résidence simple en bois à deux étages, connue comme No 2817 rue Tchoupitoulas, contenant au premier étage 4 chambres, chambre à bain, vestibule, gaz, escalier dans le fond; au rez-de-chaussée 4 chambres, cuisine office, gaz et vestibule; aussi contiguë à la bâtisse connue comme la Crescent Manufacturing Company contenant bureau, "rectifying concern", etc.

Conditions—L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1911, et devant déposer 10 0|0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication, les loyers devant être collectés et retenus par les vendeurs jusqu'au passage de l'acte de vente, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Boyd Grimage, notaire.

G. G. Kronenberger, avocat pour le demandeur.

9 avril—9 16 23 30—mai 7 11

STATION BALNEAIRE

(Syst. Kneipp). Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8883 visiteurs. Propectus et informations données gratuitement par l'entremise du Kurverein. Woerishofen, Bavière.

Feuilleton

—DE—

L'ABEILLE DE LA N. O.

No 94. Commencé le 21 avril 1911.

LA BANDE DU "RAT"

GRAND ROMAN INEDIT

Par MAXIME AUDOUIN

PREMIERE PARTIE

IX

D'ÉTONNEMENTS EN ÉTONNEMENTS.

(Suite)

On s'était mis à table assez tard, et au dessert l'amphitryon était sorti quérir dans son caveau une fine bouteille pour tringuer à la prochaine libération du prisonnier, lorsqu'on le vit reparaître effaré, tout pâle.

—Vite, Félicien !.... cria-t-il, en se précipitant dans la petite salle à manger, on assassine quelqu'un à côté !....

Là-dessus, le jeune homme de se lever en bousculant sa chaise, et tous deux de s'élancer au-dehors, laissant Jeanne terrifiée...

Sur le quai, balayé par les rafales, ils virent confusément des ombres s'agiter dans les ténèbres.

Sans doute leur arrivée avait été signalée, car les ombres s'enfairent vers une voiture aux lanternes éteintes, qui partit à fond de train, dans la direction de Boulogne, les laissant un instant déconcertés.

—Je ne m'étais point trompé ! grommela enfin l'ex-comédien, ces malandrins se sauvent trop vite pour n'avoir pas fait un sale coup. D'ailleurs, j'ai distinctement entendu appeler " A moi ! à moi !.... " Nous les avons dérangés, et ils n'auront pas eu le temps d'enlever leur victime Elle doit être là, quelque part .... Cherchons !....

Il se mirent en quête, chacun de son côté.

Bientôt Félicien poussa une sourde exclamation :

—Ici !.... c'est ici !....

Il venait de lutter contre un corps g